

BEHELEUI

assemblée générale ordinaire du 7 mai 1969

BRRRRE

société anonyme au capital de 45 millions de francs établissement financier enregistré

siège social 25 avenue kléber paris 16^e

le **GETTELE**et le traitement de l'information



Pupitre de l'ordinateur



Atelier de perforation



Enregistreur de chèques



Lecteur de règlements



Dérouleur de bandes



Caméra de micro-films



Unité de disques



Lecteur de documents

GRUBLEM

société anonyme au capital de 45 millions de francs établissement financier enregistré

siège social 25 avenue kléber , paris 16^e

conseil d'administration

président

Henry Davezac

vice-présidents

Jacques de Fouchier Jean-Pierre Krafft

administrateurs

Paul Cipriani
Loïc de Fouchier
Jean Griffon du Bellay
François Jardon
Paul Krug
Bernard Males
Etienne Maure
Pierre Muron
René Sergent

censeurs

Amaury de Cazanove Antoine du Chastel de la Howarderie Marcel Chautard Robert Labbé Claude Toussaint Jean Patey conseiller technique

Pierre Besse

secrétaire du conseil

Boris Mera

commissaire du gouvernement

Charles de Montalembert de Cers

commissaires aux comptes

Raymond Haas titulaire Marcel Schottey titulaire

direction

directeur général

Jean Chicoye

directeur-secrétaire général

G. de Chaunac-Lanzac

directeur commercial

Francis Azoulay

directeurs adjoints

Jacques Pons

Jean-Claude Thomas

sous-directeurs

Pierre Boucher Philippe de Charnacé Pierre Chappey Marcel Ciment Guy Lefébure Lucien Modot Jean Ninu

Allocution du Président

Mesdames, Messieurs.

L'activité de votre Société au cours de l'année 1968 a été évidemment influencée par les événements sociaux, économiques et monétaires qui ont marqué tout particulièrement cette période.

En même temps que le deuxième semestre connaissait un développement important de la consommation des ménages, le taux des ressources que nous utilisons pour nos financements s'est progressivement accru. Les résultats qui vous sont présentés dans le rapport ci-joint sont la conséquence de ces deux tendances.

En outre, ce rapport comporte de nombreuses données qui retracent le chemin parcouru dans le courant des dix dernières années et en particulier depuis l'exercice 1965, époque à laquelle, pour la première fois, j'avais eu le plaisir de m'adresser aux nombreux actionnaires nouveaux qui, à la faveur de l'introduction en Bourse de nos titres, étaient venus se joindre aux actionnaires d'origine. Ces résultats justifient la confiance que vous avez accordée à votre Société depuis cette date.

Elle fait ressortir en particulier la croissance continue des résultats : depuis cette époque, le chiffre d'affaires et le cash-flow ont parallèlement augmenté (80 %), sans qu'il ait été fait un nouvel appel de fonds.

En 1968, votre Société a poursuivi l'effort amorcé déjà depuis plusieurs années pour répondre à trois nécessités :

l'amélioration continue du traitement de l'information : les ordinateurs de la plus récente génération permettent, à coût égal, de gérer un nombre de comptes plus important ; les résultats obtenus en 1968 ont été particulièrement significatifs dans ce domaine; en outre, les techniques de transmission de l'information, la mécanisation des travaux administratifs de tous ordres ont permis d'éviter les manipulations onéreuses d'une masse très importante de documents. Le nombre de comptes en cours actifs de nos clients, qui atteint presque 800 000, rend absolument essentiel que chaque année comporte un progrès dans ce domaine. 1968 a vu à cet égard une consolidation certaine de nos résultats;

le développement de nos implantations locales : le Cetelem dispose de 35 bureaux régionaux ; 6 d'entre eux ont été mis en place dans le courant de 1968 en même temps que s'est poursuivie la décentralisation de certaines tâches jusqu'ici traitées au siège. La création de nouveaux bureaux pose à la fois des problèmes techniques et des problèmes de personnel et fait de chaque opération une expérience importante et délicate dont le succès est essentiel à la bonne poursuite des opérations à l'échelon local. Cette politique de présence, amorcée depuis plusieurs années déjà, correspond à notre souci de mieux suivre l'évolution de nos risques. Elle s'est révélée particulièrement efficace pendant la période de mai 1968;

la diversification des biens financés et la mise au point des nouvelles formules de crédit ont notablement élargi la gamme des services mis à la disposition de notre clientèle toujours très fidèle. Nous pensons en effet que notre mission consiste à offrir à nos clients de nouvelles formules de crédit qui s'adaptent le mieux à l'évolution de leurs besoins, en même temps qu'à l'évolution rapide de la distribution.

La clôture de notre quinzième exercice social, qui est celui dont nous vous

rendons compte aujourd'hui, est une étape qui nous permet sans aucun doute d'envisager favorablement l'avenir.

Dès le deuxième semestre de 1968, le rythme de progression des crédits enregistré par notre Société s'est amplifié et l'achèvement du premier trimestre 1969 vient confirmer cette tendance, malgré les servitudes de l'encadrement que nous ressentons par l'intermédiaire des établissements qui nous financent. Durant cette année, il ne nous sera pas possible, ainsi que nous avons pu le faire depuis quatre ans, de faire face, par les seules ressources propres de la Société accrues des fonds mis en réserve, au financement de son expansion. Nos services financiers ont à l'étude un projet d'accroissement des capitaux propres et, le moment venu, nous vous convoquerons en Assemblée Générale Extraordinaire pour approuver cette opération et vous en préciser les termes. Sans revenir sur les indications du rapport de votre Conseil relatives aux conditions sociales et monétaires de l'année 1968, nous avons à rendre hommage à l'efficacité dont a su faire preuve votre Société en présence d'une conjoncture particulièrement difficile. C'est en des circonstances de cet ordre que le meilleur jugement peut être porté sur la valeur d'un outil de production et de l'équipe qui le met en œuvre. Le retour souhaité à une situation assainie de l'économie sera certainement de nature à lui faciliter la réalisation de ses projets.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année 1968, l'activité de votre Société a enregistré une nouvelle progression dont le rythme est légèrement supérieur à celui constaté en 1967.

Deux éléments ont joué qui expliquent ce développement : d'une part, l'évolution de la consommation des ménages a, sans aucun doute, dans la deuxième partie de l'année, facilité la progression de nos opérations; d'autre part, les efforts accomplis par votre Société durant les derniers exercices pour diversifier ses domaines et ses modalités d'intervention ont donné en 1968 des fruits substantiels en lui permettant de répondre de manière beaucoup plus efficace et complète aux besoins financiers des consommateurs.

Au cours de cette année, le CETELEM a traversé sans dommages durables la période troublée de mai-juin. Grâce à la large décentralisation des services et aux efforts particuliers du personnel pendant cette période, la paralysie des services postaux et des transports, en même temps que les retards de salaires résultant des grèves, n'ont eu que des conséquences limitées sur l'évolution de nos opérations.

Avant de vous présenter les résultats obtenus par votre Société en 1968, nous croyons utile de rappeler les caractéristiques de l'évolution de la demande des ménages durant cette période et les modifications apportées à la réglementation régissant notre activité.

l'évolution de la consommation des ménages

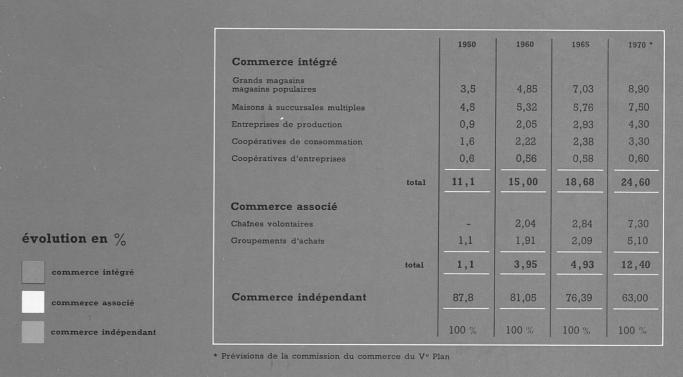
En 1968, la consommation des ménages a augmenté en volume de 4 % par rapport à 1967 (1). Ce taux de croissance est en réalité une moyenne entre deux phases d'évolution bien distinctes, une faible progression jusqu'en avril-mai et une reprise après la crise sociale de mai-juin.

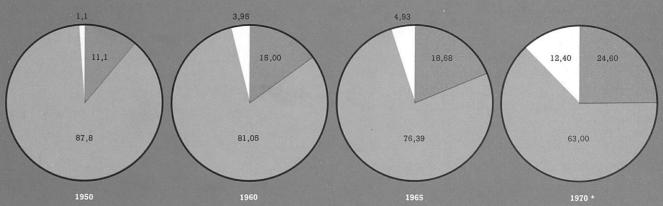
Au cours du premier semestre, la demande des ménages n'avait guère augmenté par rapport au niveau atteint à la fin de l'année 1967. Les incertitudes sur l'évolution des prix à la suite des réformes de la T.V.A., une certaine réserve motivée par la situation du marché de l'emploi, n'incitaient pas les consommateurs à développer leurs achats de biens durables.

Dès la fin de la crise, on assiste à une reprise rapide de ces achats, accélérée par la crainte des hausses de prix.

Répartition du commerce de détail

en pourcentages





⁽¹⁾ Ce taux de 4 % est un taux prévisionnel des Comptes de la Nation en septembre dernier. Le taux définitif sera certainement supérieur.

A la suite des accords de Grenelle et de l'augmentation du niveau de l'activité économique, la masse salariale a augmenté, au cours des deux derniers trimestres, beaucoup plus rapidement que les prix de détail et la reprise de la consommation a été très nette.

La crainte de l'inflation, déjà latente après les accords de Grenelle, allait être amplifiée lors de la crise monétaire du mois de novembre à l'annonce des mesures d'austérité, telle, notamment, l'augmentation de la T.V.A. Il en est résulté une vague d'achats importante qui correspond sans doute à la réalisation anticipée « d'intentions d'achats ».

- Le contraste entre les deux périodes de l'année a également marqué l'évolution du marché des biens d'équipement ménager. Les enquêtes auprès des commerçants assurant la distribution de meubles et d'équipement électro-ménager font état d'un volume de vente qualifié d' « anormalement élevé » durant l'automne; si la demande d'équipement ménager a augmenté de 15 % en 1968 par rapport à 1967, la progression en a été particulièrement rapide au cours du dernier trimestre (+ 22 %). Les achats ont porté essentiellement sur les machines à laver, les lave-vaisselle et les congélateurs.
- Le marché des appareils de télévision n'a pas connu une progression aussi forte. Elle se situe à environ 8 % par rapport à

l'année précédente. On estime à plus de 9 millions le nombre d'appareils en fonctionnement dans les familles au 31 décembre 1968, soit un équipement de 60 % des foyers contre 54 % au 31 décembre 1967.

L'année 1968 a été pour la télévision en couleur celle du démarrage. Environ 65.000 appareils ont été vendus, dont la moitié pendant les trois derniers mois, et des progressions sensibles dans ce secteur, dont la technique semble maintenant au point, sont attendues pour l'année 1969.

- Les achats d'ameublement se sont bien développés dès le début de l'année, puis à un rythme nettement plus rapide durant le dernier semestre. Sans que des pourcentages précis puissent être donnés, il semble bien que le désir d'équipement des Français, dans la mesure où les appareils ménagers et la télévision atteignent déjà des taux de saturation élevés, se manifeste par l'amélioration de leur ameublement. Cette tendance est renforcée par la livraison des appartements neufs et la croissance du nombre de nouveaux ménages qui doivent s'équiper dans ce domaine.
- Les achats d'automobiles particulières ont atteint en 1968 un niveau voisin de celui de 1967. Mais, les immatriculations enregistrées au cours du quatrième trimestre ont représenté 31 % du total annuel en 1968 au lieu de 27 % en 1967.

l'évolution de la réglementation légale de l'activité des établissements financiers

L'année 1968 a été marquée par de nombreuses mesures législatives ou réglementaires qui ont affecté nos activités. Les conditions des crédits : durée et versement comptant, ont été aménagées à deux reprises :

- en avril, dans le but de favoriser les achats d'automobiles, le Conseil National du Crédit a abaissé le versement comptant de 25 à 15 % pour les voitures neuves et augmenté la durée maximum du crédit pour les voitures d'occasion de 21 à 24 mois. La portée de ces mesures a été limitée au 30 juin 1968.
- en novembre, une décision de même nature a porté de 21 à 24 mois la durée maximum des crédits accordés pour la télévision en couleur; cette mesure s'explique par le prix relativement élevé de ces appareils et doit, dans l'avenir, être maintenue pour permettre à ce nouveau secteur de se développer dans des conditions satisfaisantes.

Les dispositions arrêtées par le Parlement à la fin de l'année 1966, pour fixer le cadre dans lequel les barèmes de nos opérations pouvaient évoluer en fonction des variations du prix de l'argent et du coût des services, ont été mises à l'épreuve des faits au cours de l'année 1968.

Tout d'abord, pour tenir compte de la suppression de la taxe sur les prestations de services, les Autorités ont décidé de réduire, à compter du 1er juillet de la même année, le niveau général des barèmes dans une proportion variant avec la nature des biens financés, soit 8 % d'une manière générale, 6,5 % pour les voitures automobiles d'occasion et 5 % pour les deux roues.

A la date même où entrait en vigueur cet ajustement fiscal des barèmes, une augmentation du taux de rendement moyen des obligations autorisait une élévation parallèle du taux plafond des prêts qui a compensé plus ou moins exactement l'accroissement du coût des capitaux, à la suite de l'élévation de 3,5 % à 5 % du taux d'escompte de la Banque de France au début de juillet.

En août, les Etablissements Financiers étaient autorisés à répercuter dans leurs barèmes la très forte augmentation (doublement ou plus que doublement) des droits de timbre et d'enregistrement. Au début de décembre enfin, pour tenir compte de la forte augmentation du loyer de l'argent, une nouvelle modification des barèmes est intervenue.

l'activité du cetelem

Les crédits réglés au cours de l'année 1968 ont atteint 1.162 millions de francs contre 916 millions en 1967, soit une progression de 27 %. Cette croissance rapide traduit le renforcement de la position de votre Société dans ses divers domaines d'intervention.

Si l'on considère par type de matériels financés les différents secteurs d'activité du CETELEM, il convient de distinguer les secteurs où le CETELEM occupe une place prépondérante et qui, par ailleurs, ne comportent pas une tendance propre à l'augmentation. Ce sont les secteurs traditionnels des crédits à l'équipement ménager et à la télévision. Nous avons vu que les ventes des téléviseurs n'ont pas connu une croissance très forte. Par ailleurs, le bas niveau des prix des appareils ménagers a fait que le recours au crédit dans ce secteur a été nettement moins fort d'année en année et que la reprise des ventes constatée au second semestre n'a pas été suivie d'une accélération correspondante des achats à crédit. Dans ces deux secteurs, qui représentent environ la moitié des crédits accordés par le CETELEM, la progression a été de 6 % et marque la consolidation de notre fonds de commerce composé d'une clientèle fidèle et bien habituée à nos formules.

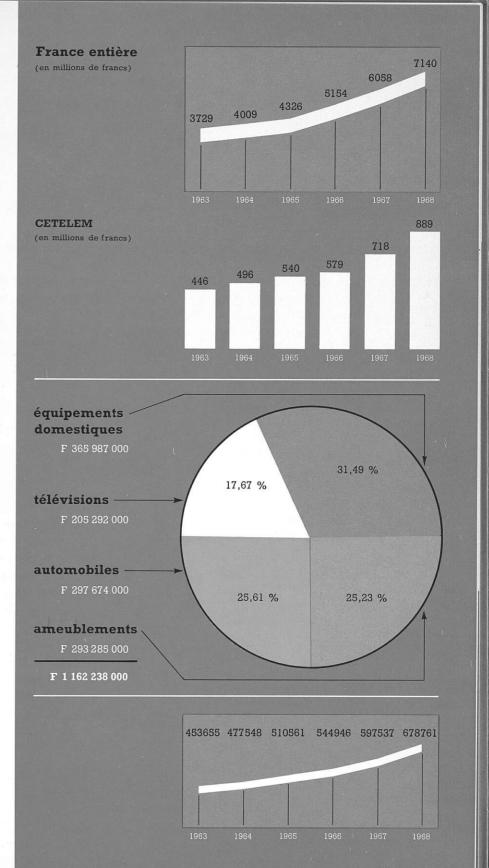
La progression globale du CETELEM est donc essentiellement due à la croissance des financements dans les secteurs du meuble et de l'automobile. Dans le secteur du meuble, la place du CETELEM est importante, et la progression marque surtout le besoin des consommateurs de compléter leur équipement et de faire appel au crédit dans un nombre de cas croissant. Les crédits sont d'ailleurs d'un montant sensiblement plus élevé pour l'ameublement que pour la télévision et les appareils ménagers. En outre, la distribution de ces biens connaît une évolution rapide. Les formes nouvelles de distribution auxquelles votre Société s'est intéressée sont, sans aucun doute, de nature à lui permettre de consolider sa position dans ce domaine.

Les financements d'achats d'automobiles et de biens de loisirs : caravane, bateau, ont également progressé très fortement en 1968. Le CETELEM n'occupe pas, sur le plan national, une place relative aussi importante dans le crédit automobile que dans les autres types de crédit : ménager, meuble, télévision. Mais, le marché du crédit auto

Ventes à crédit Evolution des encours

Répartition du chiffre d'affaires 1968 CETELEM

Nombres de dossiers financés par le CETELEM



représente, à lui seul, sur le plan national, les deux tiers des encours de l'ensemble des crédits aux particuliers; même modeste, notre part de ce marché représente en valeur absolue le quart du total des engagements du CETELEM, et cette fraction de nos encours est susceptible de bénéficier de larges progressions dans l'avenir.

En fait, les crédits pour l'achat d'équipement ménager (réfrigérateurs, machines à laver, appareils de chauffage, etc.) et d'appareils de télévision représentent environ la moitié du montant total des crédits distribués par le CETELEM en 1968; l'autre moitié se partage de façon à peu près égale entre les financements pour l'achat d'ameublement et ceux pour ce qu'il est convenu d'appeler : équipement de plein air (véhicules de tourisme, bateaux, camping, caravanes). Cet équilibre, qui était notre objectif, s'est établi progressivement au cours des années et a été pleinement réalisé en 1968. Il nous paraît particulièrement souhaitable, car la vocation du CETELEM, du fait même de la notoriété acquise auprès de cinq millions de clients, est de satisfaire à l'ensemble des besoins financiers manifestés par les ménages en vue de leurs achats successifs d'équipement.

Pour atteindre à cet équilibre, notre Société a poursuivi simultanément : la diversification des biens financés, la diversification des circuits commerciaux auxquels nous proposons nos formules et la diversification de nos formules de crédit.

C'est ainsi que le CETELEM propose aujourd'hui à ses clients l'ouverture d'un compte comportant un potentiel global de crédits reconstitués au fur et à mesure des remboursements. Ces nouvelles formules ont connu une large diffusion et un bon accueil de notre clientèle qui apprécie leur simplicité et le service qui lui est ainsi rendu. Leur développement au cours de l'année 1968 a été très important.

Les perturbations de 1968 ont été pour nous l'occasion de mettre à l'épreuve la qualité de notre clientèle, en même temps que la capacité d'adaptation de nos formules de recouvrement. L'interruption de nos relations avec les titulaires de 800.000 comptes de crédits en cours, en mai 1968, nous a imposé à la fois de prendre des mesures spéciales dans la gestion de ces comptes au stade de leur tenue en ordinateur, de donner des consignes particulières à nos services décentralisés de recouvrement, pour permettre à notre clientèle de reprendre dans de bonnes conditions le rythme de ses remboursements.

Dès le mois de septembre, les conditions de règlement des clients étaient redevenues à peu près normales et, si les frais exceptionnels enregistrés durant cette période ont été importants, ils ont permis à notre clientèle

de faire face à ses engagements sans subir les tracasseries que l'application stricte et instantanée des contrats aurait naturellement entraînées.

les résultats d'exploitation du cetelem

L'exploitation du CETELEM a connu des périodes contrastées au cours de l'année 1968. Les deux principaux éléments qui ont affecté son compte d'exploitation ont été sans aucun doute la progression substantielle du coût de l'argent et l'augmentation sensible des frais généraux. Ces deux accroissements des charges ont été évidemment beaucoup plus forts dans la deuxième partie de l'année. En ce qui concerne le coût de l'argent, le premier semestre avait marqué une progression régulière du taux du marché monétaire; mais, le deuxième semestre a connu des niveaux nettement supérieurs à ce qu'il était raisonnable de prévoir.

Les deux augmentations du taux d'escompte de la Banque de France n'ont fait que refléter une évolution plus générale du marché monétaire. C'est donc dans une ambiance de progression très sensible du coût de nos ressources que s'est situé l'exercice 1968. Au total, entre les mois de janvier et de décembre 1968, le coût moyen des ressources financières du CETELEM a progressé de 25 %.

Les frais d'exploitation ont eux-mêmes été affectés par les hausses importantes de salaires résultant des accords de Grenelle. Le prix de certains services et taxes a été également en progression sensible, de telle sorte que la progression des frais généraux s'est élevée dans l'ensemble à 23 %. Ce chiffre tient compte à la fois de l'augmentation des prix des services et de l'accroissement du volume de travail, qui a atteint 20 % pour le nombre de comptes en cours et pour le nombre de mensualités encaissées.

Ces accroissements de charges ont été partiellement compensés par les économies réalisées dans le service mécanographique, dont le coût n'a augmenté que de 6 %, alors que la Société dispose maintenant d'un ordinateur plus puissant qui a été mis en place dans le courant de l'année.

Ainsi s'est poursuivie en 1968 l'action menée pour contenir le niveau des dépenses administratives, tout en mettant en place des services décentralisés qui assurent le développement de notre chiffre d'affaires en même temps qu'une meilleure productivité.

C'est ainsi que le nombre de dossiers en cours par personne employée — critère habituel d'appréciation de cette productivité — a progressé de près de 11 % dans le courant de l'année 1968.

Les résultats que nous vous présentons tiennent compte à la fois de cette amélioration de la productivité et de la croissance des charges et du prix de nos ressources. Ils peuvent donc être considérés comme satisfaisants.

l'intéressement des travailleurs aux résultats de l'entreprise

L'exercice 1968 est le premier au titre duquel, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 17 août 1967, les salariés doivent être intéressés aux résultats bénéficiaires des entreprises les employant. Ce texte comportait, dans le cas du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE, une portée pratique extrêmement significative, compte tenu du poids relatif de la masse des résultats par rapport à la masse salariale; il

comportait, par ailleurs, de sérieuses difficultés d'application en raison même de la structure du Groupe.

A cet égard, la diversité d'une Société à l'autre, du rapport entre les salaires, les profits, les fonds propres et la valeur ajoutée, contrastait avec l'unité de la politique de rémunération d'un personnel recruté dans des conditions identiques, travaillant dans des locaux communs, et appelé à une certaine mobilité entre les divers secteurs du Groupe.

L'accord passé avec l'ensemble du personnel repose donc sur l'application aux comptes consolidés du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE du mode de calcul prévu par l'ordonnance.

Au total, les sommes qu'il sera possible d'inscrire au crédit des salariés, au titre de l'exercice 1968, représenteront, si vous approuvez les comptes qui vont vous être soumis, une masse qui, pour chaque salarié, est l'équivalent de plus d'un mois de salaire.

Le bénéfice après impôt de votre Société ne sera pas affecté par cet accord.

Conclu pour une durée de trois ans, cet accord est assorti de la possibilité offerte aux salariés d'opter entre la souscription de parts d'un fonds commun de placement ou le dépôt en compte bloqué.

les résultats financiers

Le bénéfice disponible de l'exercice, après amortissement et provision, s'établit, compte tenu du report antérieur, à 10.066.616,88 F contre 8.773.309.89 F à fin 1967, soit une progression de 15 %. Les amortissements sont de 520.212,22 F contre 667.331,64 F; la dotation aux provisions est de 6.449.408,22 F contre 5.909.040,64 F l'an passé. Il n'a pas été constitué cette année de provisions supplémentaires avant supporté l'impôt, comme il avait été fait l'an passé, de manière à ne pas inclure dans les bénéfices de l'année le montant d'une provision pour paiement de la taxe sur les prestations de services devenue libre du fait de la suppression de cette taxe à compter du 1er janvier 1968. Par contre, l'augmentation importante du loyer de l'argent, en même temps que l'accroissement de nos encours, nous a conduit à doter de manière substantielle la provision pour réescompte qui a progressé de 16.337.540 F.

Nous vous proposons de donner au bénéfice de l'exercice 1968 l'affectation suivante :

Le montant de la réserve légale ayant été complété à l'issue de l'exercice 1967 à un niveau égal à 10 % du capital social, il n'est

pas procédé en 1968 à une affectation à ce compte :

— dividende	3.600.000,00 F
— attribution statutaire	150.000,00 F
 dotation aux réserves . 	6.315.000,00 F

En outre, la réserve spéciale de plus-values à long terme recevrait une dotation de 30.505,75 F, représentant les plus-values nettes d'impôts réalisées au cours de l'exercice 1968 sur la cession de divers éléments d'actif immobilisé.

Si vous approuvez ces dispositions, le dividende de l'exercice ressortirait ainsi à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F.

En application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes des trois exercices antérieurs avaient été les suivants :

	Exercice 1965	Exercice 1966	Exercice 1967	Exercice 1968
Dividende brut	8,00 F	8,00 F	8,00 F	8,00 F
Dividende net	7,04 F	8,00 F	8,00 F	8,00 F
Crédit d'impôt	3,52 F	4,00 F	4,00 F	4,00 F
Total	10,56 F	12,00 F	12,00 F	12,00 F

Les mandats d'administrateurs de MM. Paul Krug et René Sergent viennent à expiration à la date de la présente Assemblée, ainsi que le mandat de censeur de M. Antoine du Chastel de la Howarderie. Nous vous demandons de bien vouloir leur renouveler votre confiance.

La mission, confiée pour trois ans à MM. Raymond Haas et Marcel Schottey, commissaires aux comptes titulaires, se termine à la date de la présente Assemblée. Nous vous proposons de désigner les titulaires de ces postes pour une nouvelle période de six ans, conformément à la loi du 24 juillet 1966, et de fixer leur rémunération. Nous vous signalons que MM. Raymond Haas et Marcel Schottey peuvent être à nouveau désignés.

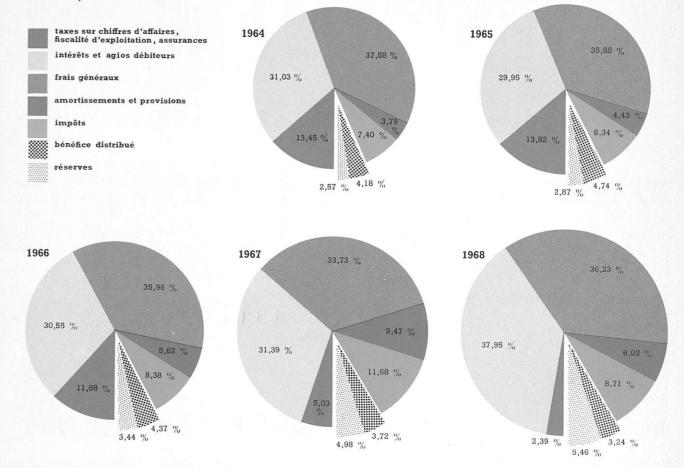
Vous aurez en outre à nommer un commissaire aux comptes suppléant. Nous proposons à vos suffrages M. Louis Broet, commissaire aux comptes agréé.

Il vous appartiendra également de donner quitus de leur gestion aux membres du Conseil pour l'exercice 1968 et d'approuver les opérations mentionnées dans le rapport spécial établi par MM. les commissaires aux comptes, en application de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Les cadres, gradés et employés de la Société, que nous remercions chaque année de leur compétence et de leur dévouement en terminant ce rapport, ont justifié une fois de plus la confiance qui est placée en eux. Nous vous demandons de vous associer, plus particulièrement encore que d'habitude, aux félicitations que nous leur adressons pour l'effort qu'ils ont accompli pour remplir leurs différentes tâches, dans des conditions parfois difficiles.

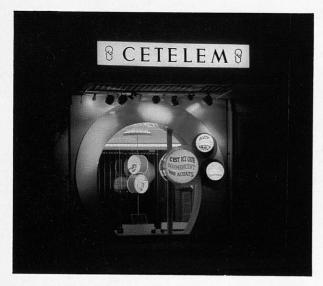
Le Conseil d'Administration

Compte d'exploitation et de pertes et profits simplifiés

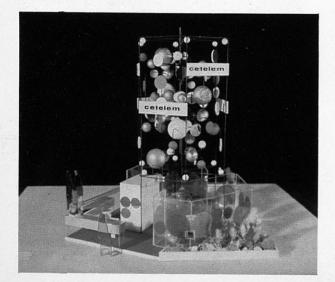


	19	64	19	65	19	66	19	67	19	68
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
Taxes sur chiffres d'affaires, fiscalité d'exploitation, assurances	9 861	13,45	10 929	13,82	10 025	11,68	5 067	5,03	2 766	2,39
Intérêts et agios débiteurs	22 753	31,03	23 676	29,95	26 206	30,55	31 650	31,39	43 900	37,95
Frais généraux	27 559	37,58	28 336	35,85	30 860	35,96	34 009	33,73	41 919	36,23
Amortissements et provisions	2 777	3,79	3 503	4,43	4 826	5,62	9 553	9,47	6 969	6,02
Impôts	5 426	7,40	6 593	8,34	7 195	8,38	11 775*	11,68	10 071	8,71
Bénéfice distribué	3 063	4,18	3 750	4,74	3 750	4,37	3 750	3,72	3 750	3,24
Réseryes	1 886	2,57	2 272	2,87	2 944	3,44	5 022	4,98	6 313	5,46
Recettes brutes	73 325	100	79 059	100	85 806	100	100 826	100	115 688	100

présence du GETELEM



Partout en France





un accueil simple et discret





une présence au Salon...

des Arts Ménagers



...de l'Automobile

...du Bateau

...du Meuble





RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission pour l'exercice 1968.

Votre société ayant mis ses statuts en harmonie avant le ler octobre 1968 et dont le nouveau texte a été approuvé par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 1968, se trouve soumise aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966.

En conformité des prescriptions de ladite loi, nous avons assisté, sur convocation de votre Conseil d'Administration, à sa réunion tenue le 19 février 1969, au cours de laquelle ont été arrêtés le bilan et les comptes de l'exercice 1968.

Votre direction nous a communiqué tous les documents et tous les éléments d'information nécessaires à l'exercice de notre mandat.

Nous avons examiné les comptes de l'exercice 1968 au moyen de sondages multiples et de pointages appropriés, par confrontation avec les documents justificatifs.

Le total du bilan au 31 décembre 1968	
s'élève àF	957 228 642,60
celui de 1967 àF	775 074 510,40
soit une différence en plus deF	182 154 132,20

Dans l'exposé ci-après, nous vous donnons toutes explications sur les variations des différents postes du bilan au 31 décembre 1968 par comparaison avec ceux du bilan de l'exercice précédent.

Actif

CHÈQUES POSTAUX ET CAISSE	F	2 214 211,72
Contre, au 31 décembre 1967	2 971 650,43 757 438,71	
BANQUES ET CORRESPONDANTS Contre, au 31 décembre 1967 F d'où une augmentation de F	6 715 553 94	6 843 625,68
Les rapprochements habituels avec les relevés des éta- blissements intéressés ont été établis et nous avons reconnu l'exactitude de leurs soldes avec ceux de votre comptabilité.		
Le compte SODETE est inscrit dans le poste « Correspondants » pour F 3 611 239,08; ce montant est confirmé par SODETE. Il concerne le financement des opérations du mois de décembre 1968 dont le règlement est intervenu en 1969.		
PORTEFEUILLE	F	9 380 354,97
Ce poste s'élevait au 31 décembre 1967 àF		0 000 00 1,01
Il est composé des effets sur acheteurs, tirés et endossés par les vendeurs.		
DÉBITEURS DIVERS	F	7 709 635,06
Contre, au 31 décembre 1967F		
Ce chapitre se compose des mêmes comptes que pré- cédemment, et notamment celui des avances aux sociétés immobilières de votre groupe, qui passe de F 3 494 600 au 31 décembre 1967 à F 5 173 100, soit une augmenta-		
tion deF	1 678 500,00	
Les autres comptes accusent une contraction deF	169 209,93	
A reporter	F	26 147 827,43

	Report	F	26 147 827,43
ACHETEURS			
Ce chapitre atteint au 31 décembre 196 contre, à la fin de l'exercice précédent d'où une progression de	t	719 587 704.33	891 314 694,30
IMMOBILISATIONS			
S'inscrivent en valeur nette pour contre, au 31 décembre 1967 soit un accroissement de	F	7 747 648 08	8 033 531,93
Les Immobilisations sont constituées par Mobilier, Matériel	1 530 489,80 81 000,00		
lières et agencements	6 422 041.13		
F	8 033 531,93		
Les variations se décomposent ainsi :			
En plus			
Acquisitions de l'exercice	F	912 250,93 338 739,89	
	F	1 250 990,82	
En moins			
Valeur des éléments sortis de l'actif Dotation aux amortissements	F	444 894,75 520 212,22	
	F	965 106,97	
soit une variation nette en plus, de	F	285 883,85	
	A reporter		925 496 053,66

	Report	F	925 496 053,66
COMPTES D'ORDRE			
Ce chapitre s'élève à	F	25 262 190,05	31 732 588,94

On y relève les comptes ci-dessous :
- Frais à amortir;

- Avances sur charges et prestations; - Stock imprimés et cartes;

Financement des dossiers enregistrés dans les derniers jours de décembre 1968 et ventilés en janvier 1969 (en progression de 3 897 892,60 F);
Le montant d'impayés acheteurs en cours de recouvrement et le montant des créances douteuses, lesquelles ont fait l'objet de provisions inscrites dans les gomptes du Passif comptes du Passif.

Passif

BANQUES F contre, au 31 décembre 1967 F 20 619 600,16 en augmentation de F 11 678 686,24	32 298 286,40
La variation constatée est imputable à l'UNION FRAN- ÇAISE DE BANQUES. Les soldes ont été reconnus exacts, compte tenu des rapprochements d'écritures avec les relevés des établissements intéressés.	
COMPTES ET DÉPOTS DE GARANTIES F Au 31 décembre 1967, cette rubrique était inscrite au bilan pour F 4 052,159,16 soit une contraction de F 1 058 567,00	2 993 592,16
CRÉDITEURS DIVERS contre, à fin 1967	40 759 487,99
MOBILISATION F au lieu de, au 31 décembre 1967 F 560 951 000,00 en accroissement de F 121 589 000,00	682 540 000,00
DÉPENSES A PAYER F contre, au 31 décembre 1967 F 10 614 831,12 en diminution de F 4 434 415,14	6 180 415,98
Dans ce chapitre sont comptabilisés les diverses charges sociales et impôts dus au 31 décembre 1968, notamment le solde d'impôt sur les sociétés 1968, pour F 652 273 au lieu de F 6 018 249 au 31 décembre 1967 (F 5 365 976).	
COMPTES D'ORDRE ET PROVISIONS DIVERSES	102 693 683,94
A reporterF	867 465 466,47

Re On y relève les comptes: - Réescompte mensualités + 16 337 540; - Provisions pour créances douteuses; - Provision taxée pour éventualités divers - Provisions de responsabilité et de gara - Plus-value sur cessions de l'exercice.		867 465 466,47
COMPTE BLOQUÉ	F	7 000 000,00
Compte ouvert en 1968 au nom de la CO CAIRE pour faire face aux obligations o l'égard de la réglementation des Fonds Pa	de la Société à	
CAPITAL inchangé à	F	45 000 000,00
RÉSERVES contre, au 31 décembre 1967 soit une augmentation de	F 22 676 559,25 F 5 020 000,00 tation effectuée	27 696 559,25
Ces postes se présentent ainsi, au 31 décembre 1968 :		
- Réserve légale	4 500 000,00 12 436 490,00 10 500 000,00 159 869,25 30 000,00 70 200,00 27 696 559,25	
A	reporterF	947 162 025,72

ReportF	947 162 025,72
REPORT A NOUVEAUFau lieu de, au 31 décembre 1967F1 035,20soit une augmentation deF2 274,69	3 309,89
Montant fixé par votre Assemblée Générale du 18 avril 1968.	
RÉSULTATSLes profits de l'exercice s'élèvent à	10 063 306,99
TOTAL DU PASSIF	957 228 642,60

Nous avons reçu en son temps le rapport de votre Conseil d'Administration, lequel contient des indications d'ordre comptable que nous avons vérifiées avec les livres sociaux, et dont nous avons reconnu l'exactitude.

Le bilan qui vous est présenté se clôture par un bénéfice net de F 10 063 306,99 par rapport à F 8 772 274,69 pour 1967.

Ce résultat ressort dans les comptes d'Exploitation Générale et de Pertes et Profits que nous reproduisons ci-après :

CREDIT

AU CREDIT		
- Produits bruts	115 564 264,46 143 128,19 33 894,75	115 741 287,40
AU DÉBIT - Agios débiteurs	43 900 162,77	
Frais généraux - Frais de personnel et charges sociales . F 22 430 130,40 - Charges fiscales d'exploitation F 3 643 563,06		
- Autres frais généraux <u>F 18 610 172,68</u>	44 683 866,14	
- Amortissements divers	520 212,22 6 449 408,22 18 931,31 10 071 505,00 3 389,00	105 677 980,41
termeF		
soit un bénéfice pour l'exercice de	F	10 063 306,99

Le bénéfice disponible ressort à F 10 066 616,88, dont votre Conseil d'Administration vous propose l'affectation.

Votre société a mis ses statuts en harmonie avec la loi du 24 juillet 1966, conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 1968.

En conclusion de nos investigations, qui nous ont révélé la sincérité du bilan et des comptes au 31 décembre 1968, nous pensons que les éléments que nous vous donnons dans le présent rapport vous permettront de statuer et d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui vous sont soumis par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 2 avril 1969, LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Marcel SCHOTTEY Raymond HAAS agréés par la Cour d'Appel de Paris.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

au titre de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966

Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'exercice 1968, votre Conseil a autorisé le versement, en compte bloqué, de la part de la COMPAGNIE BANCAIRE, des sommes suivantes :

- le 30 septembre 1968F	3 000 000,00
- le 30 décembre 1968	4 000 000,00

Leur rémunération est fixée à T.A.B. + 2.

Comme précédemment, votre société a poursuivi des relations avec l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES et la COMPAGNIE BANCAIRE, pour la réalisation de ses opérations de Banque et de Trésorerie, ainsi qu'avec la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ÉTUDES ET DE GESTION, pour la gestion des services communs du groupe.

Il s'agit d'opérations courantes rentrant dans le champ d'activité normale de votre société, qui ne nécessitent de notre part aucune remarque particulière.

Paris, le 31 mars 1969, LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Marcel SCHOTTEY Raymond HAAS agréés par la Cour d'Appel de Paris.

BILAN COMPTE DE PROFITS ET PERTES

au 31 décembre 1968



BILAN

au 31 décembre 1968

Actif

Passif

chèques postaux et caisse
banques et correspondants
portefeuille
débiteurs divers
acheteurs
mobilier - matériel
amortissements
portefeuille - titres
provision p/dépréciation
immobilisations
amortissements
frais de ler établissement
amortissements

comptes d'ordre

1967	1968	
avant et après répartition	avant et après rép	artition
2 971 650,43		2 214 211,72
6 715 553,94		6 843 625,68
6 589 418,58		9 380 354,97
6 200 344,99		7 709 635,06
719 587 704,33		891 314 694,30
1 689 563,62	3 171 832,66	
	- 1 641 342,86	1 530 489,80
77 000,00	96 400,00	
	- 15 400,00	81 000,00
5 981 083,46	7 514 285,73	
	— 1 092 244,60	6 422 041,13
1,00	2 278 910,70	
	— 2 278 909,70	1,00
25 262 190,05		31 732 588,94
		Y
775 074 510,40		957 228 642,60

	1967 avant répartition	1968 avant répartition		1968 après répartition	
banques comptes et dépôts de garanties	20 619 600,16 4 052 159,16		32 298 286, 40 2 993 592, 16		32 298 286,40 2 993 592,16
créditeurs divers dividendes à payer mobilisation	23 715 289;02		40 759 487,99 — 682 540 000,00		40 759 487,99 3 600 000,00 682 540 000,00
dépenses à payer comptes d'ordre et provisions diverses compte bloqué capital	78 671 761,80 — 45 000 000,00	,	6 180 415,98 102 693 683,94 7 000 000,00 45 000 000,00		6 330 415,98 102 663 178,19 7 000 000,00 45 000 000,00
réserves Réserves div. primes d'émission réserves spéciales	22 676 559,25	17 126 359,25 10 500 000,00		23 441 359,25 10 500 000,00	
s/P-V à L.T. report à nouveau profits de l'exercice	1 035,20 8 772 274,69	70 200,00	27 696 559,25 3 309,89 10 063 306,99	100 705 75	34 042 065,00 1 616,88 —
	775 074 510,40		957 228 642 , 60		957 228 642 ,60

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

au 31 décembre 1968

Débit

agios débiteurs

frais généraux:

frais de personnel et charges sociales charges fiscales d'exploitation

autres frais généraux

amortissements divers

amortissements sur plus-values réinvesties

provisions diverses

moins-values à court terme de l'exercice

virement à la réserve spéciale sur plus-values à long terme

impôt sur plus-values à long terme

impôt sur les sociétés

solde disponible

Crédit

produits bruts

plus-values à long terme de l'exercice

bénéfices sur exercices antérieurs

plus-values réinvesties

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	1964	1965	1966	1967	1968
1 Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social b) nombre d'actions émises c) nombre d'obligations convertibles en actions	40 000 000 400 000 —	45 000 000 450 000 —			
2 Résultat global des opérations effectives (milliers de F)					
a) chiffres d'affaires hors taxes	67 113	71 987	77 681	105 530	138 791
b) bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	13 152	16 118	18715	(1) 30 100	27 103
c) impôts sur les bénéfices	5 426	6 593	7 195	(2) 11 775	10 071
d) bénéfice après impôt, amortissements et provisions	4 949	6 022	6 694	8 772	10 063
e) montant des bénéfices distribués	3 063	3 750	3 750	3 750	3 750
3 Résultat des opérations réduit (3) à une seule action					
a) bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	18,57	21,18	25,60	40,72	37,85
b) bénéfice après impôt, amortissements et provisions	11,82	13,38	14,87	19,50	22,36
c) dividende versé à chaque action	5,83	7,04	8,00	8,00	8,00
4 Personnel					
a) nombre de salariés moyen de l'exercice	617	566	553	593	670
b) montant de la masse salariale	10 684	10 222	11 124	12 820	16 466
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	3 643	3 513	4 097	4 642	5 964

⁽¹⁾ dont 6000 de profit exceptionnel

RÉSOLUTIONS

première résolution

L'Assemblée Générale approuve les rapports du Conseil d'Administration et de MM. les Commissaires aux Comptes sur l'exercice 1968 ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes de cet exercice.

deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la répartition du bénéfice disponible, telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 59 des statuts.

Le dividende fixé à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F, sera mis en distribution à partir du 16 mai 1969.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée constate que les dividendes nets attribués au titre des trois exercices précédents ainsi que les crédits d'impôt correspondants ont été :

- au titre de l'exercice 1965 de 7,04 F et 3,52 F par action,
- au titre de l'exercice 1966 de 8,00 F et 4.00 F par action,
- au titre de l'exercice 1967 de 8,00 F et 4,00 F par action.

troisième résolution

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice social 1968.

quatrième résolution

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateurs, pour une durée de six ans, M. Paul KRUG et M. René SERGENT, dont les mandats venaient à expiration à la date de la présente Assemblée.

cinquième résolution

L'Assemblée Générale réélit comme Censeur, pour une durée de six ans, M. Antoine du CHASTEL de la HOWARDERIE, dont le mandat venait à expiration à la date de la présente Assemblée.

sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une période de six ans, la mission de M. Raymond HAAS et de M. Marcel SCHOTTEY, Commissaires aux Comptes titulaires.

⁽²⁾ dont 3000 d'impôts sur profit exceptionnel

 ^{1965,} émission à 150 F de 50 000 actions de 100 F. Jouissance : 1er janvier 1965.
 Libérées intégralement à la souscription.
 coefficients d'ajustement : — 1968 - 1967 - 1966 - 1965 (action actuelle), coefficient 1,00

L'Assemblée Générale nomme M. Louis BROET, Commissaire aux Comptes suppléant.

Elle fixe à 3 000 F la rémunération annuelle de chacun des deux Commissaires aux Comptes titulaires.

septième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial de MM. les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve les opérations mentionnées à ce rapport.

huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités conformément à la loi.

Les dix dernières années d'activité

L'Assemblée Générale nomme M. Louis BROET, Commissaire aux Comptes suppléant.

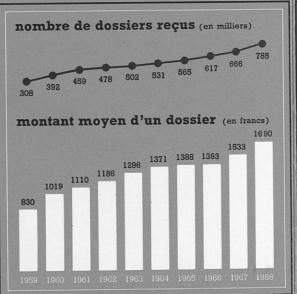
Elle fixe à 3 000 F la rémunération annuelle de chacun des deux Commissaires aux Comptes titulaires.

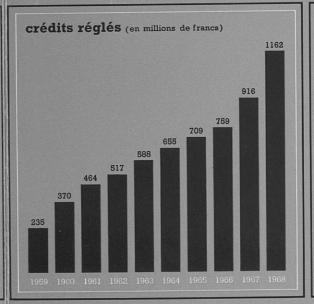
septième résolution

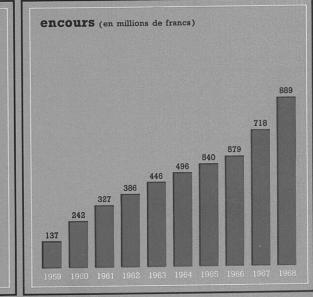
L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial de MM. les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve les opérations mentionnées à ce rapport.

huitième résolution

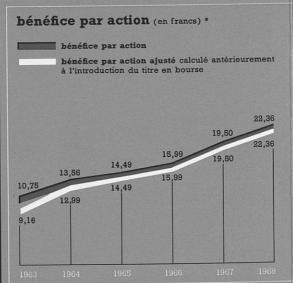
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités conformément à la loi. Les dix dernières années d'activité

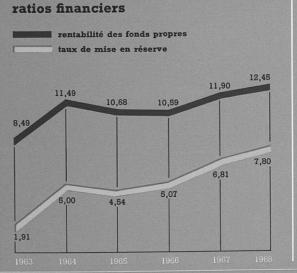


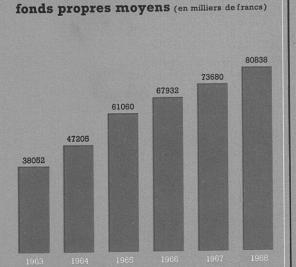












*Les résultats et bénéfices comprennent les provisions taxées. En 1967, ces provisions provenant du profit exceptionnel ont été exclues.

compagnie bancaire .